

Rentrée scolaire : dispositif de prévention contre la grippe A

LES CHIFFRES

- **12 millions** : c'est le nombre de dépliants d'information qui seront distribués aux parents à la rentrée scolaire.
- **552** : c'est le nombre d'heures de cours TV (264 h) et radio (288 h) prêts à être diffusés pour tous les niveaux d'enseignement en cas de fermeture d'une classe ou d'un établissement.

L'ESSENTIEL

- Le **18 août**, après avoir réuni la cellule ministérielle de veille sur la grippe A, **Luc CHATEL a présenté le plan d'action du ministère de l'Education nationale face à la grippe A.**
- Ce plan comporte **trois grands axes** :
 - Assurer la protection des élèves et des personnels ;
 - Assurer le traitement des cas groupés dans les écoles ;
 - Assurer la continuité administrative et pédagogique.
- L'objectif, c'est de **nous préparer sereinement mais activement à toute éventualité** au cours des semaines à venir. C'est pourquoi, nous avons choisi une **action pragmatique et adaptable en permanence** en fonction de la propagation du virus.
- **Tous les acteurs de l'Education nationale sont pleinement mobilisés**, avec un objectif clair : limiter l'impact de la grippe A dans nos écoles.

QUELS SONT LES GRANDS AXES DE CE PLAN ?

- Ce plan, qui s'inscrit dans le cadre du Comité interministériel de crise présidé par Brice HORTEFEUX en présence de Roselyne BACHELOT, comporte **trois grands axes** :
 - **Assurer la protection des élèves et des personnels** grâce à une information optimale sur les gestes d'hygiène essentiels ;
 - **Assurer le traitement des cas groupés dans les écoles** grâce à une réponse au cas par cas, réactive et efficace ;
 - **Assurer la continuité administrative et pédagogique** grâce à des plans de continuité du service public concertés et adaptés.
- Pour une efficacité maximale, **tous les acteurs de l'Education nationale sont mobilisés** : la **cellule ministérielle de veille** mise en place par le ministère de l'Education nationale (composée des principaux directeurs de l'administration centrale, elle se réunira désormais chaque semaine), **les recteurs et inspecteurs d'académie**, les **correspondants académiques « pandémie grippale »** et les **personnels de santé de l'Education nationale**.

CONCRÈTEMENT, COMMENT PROTÉGER LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS ?

- Le virus est particulièrement contagieux, mais **il y a des gestes simples qui peuvent limiter sa diffusion** : se laver les mains régulièrement ; se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsqu'on tousse ou éternue ; éviter tout contact avec une personne malade. Ces précautions, que l'on appelle des « **gestes barrières** », **constituent une protection de premier ordre contre la propagation du virus.**
- Parce que l'information et l'apprentissage des mesures de prévention sont les meilleures mesures de préparation, **le ministère de l'Education nationale organisera dès la rentrée une campagne d'information** :
 - **Des affiches et des autocollants** peuvent d'ores et déjà être commandés gratuitement auprès de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES).
 - Le 31 juillet, Luc CHATEL a adressé une circulaire aux recteurs avec un objectif clair : **l'ensemble des élèves scolarisés de la maternelle à la terminale devront recevoir, dans les tout premiers jours de la rentrée, une information pédagogique sur les gestes d'hygiène essentiels.**
 - Enfin, pour répondre aux questions que les parents d'élèves se posent, le ministère de l'Education nationale a réalisé un **dépliant de 4 pages intitulé « Vous informer sur la grippe A/H1N1 et la scolarité de votre enfant »**. Ce document sera diffusé dès la rentrée à **12 millions d'exemplaires.**

QUE FAIRE FACE AUX CAS GROUPÉS DANS LES ÉCOLES ?

- Un cas groupé correspond à l'apparition **de 3 cas au moins de syndromes grippaux en moins d'une semaine dans une même classe ou dans des classes différentes avec des activités partagées.**
- Pour **prévenir les cas groupés**, il est indispensable d'agir dès le premier cas en gardant l'enfant au domicile en cas de suspicion de grippe et en isolant les élèves et personnels qui développent des symptômes grippaux.

- Pour y faire face, le ministère de l'Éducation nationale a rédigé avec les ministères de l'Intérieur et de la Santé une **circulaire qui prévoit les modalités de gestion de ces cas groupés dans les écoles**. Cette circulaire, qui sera **diffusée dans les tout prochains jours**, précise également les modalités de fermeture et de réouverture d'écoles et d'établissements scolaires.
- Dès l'apparition de cas groupés, le directeur d'école ou le chef d'établissement doit en informer sans délai la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), les autorités académiques qui avertiront directement le Préfet, ainsi que les représentants de la collectivité locale compétente. Il doit également rechercher les contacts proches de ces cas groupés pour les prévenir.

VA-T-ON FERMER TOUTES LES ÉCOLES ?

- Absolument pas ! **La rentrée scolaire se déroulera, comme prévu, le 2 septembre**. Dans l'hypothèse d'un cas groupé, la fermeture d'une ou plusieurs classes, voire de la totalité de l'école ou de l'établissement scolaire, pourra être envisagée. Mais **cette mesure ne sera pas automatique**.
- La décision de fermer une école sera prise par le Préfet **au cas par cas et en concertation** avec les autorités académiques, les autorités sanitaires et les collectivités locales concernées. Elle sera basée sur **deux appréciations essentielles** :
 - **La situation épidémiologique au niveau local et au niveau national** : la décision de fermer une classe ou un établissement aura un impact vraiment important si la circulation virale est encore limitée dans la population.
 - **L'efficacité attendue d'une action rapide** : fermer une classe ou un établissement sera plus efficace si les cas sont regroupés dans le temps et si la décision est prise et appliquée le plus tôt possible.
- Bien sûr, **l'ensemble des critères de fermeture et de réouverture d'un établissement scolaire sont susceptibles d'évoluer** en fonction des décisions et recommandations du ministère de la Santé.

LA CONTINUITÉ ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE VA-T-ELLE POUVOIR ÊTRE ASSURÉE ?

- **Concernant la continuité administrative** : un **plan de continuité de l'administration centrale** est sur le point d'être finalisé. Quant aux **plans de continuité administrative pour les services déconcentrés**, les recteurs d'académie les finaliseront d'ici la fin du mois. Pour ces services, ce sont **7 millions de masques qui sont d'ores et déjà disponibles** et 1,3 million de masques supplémentaires qui seront livrés avant la fin de l'été.
- **Concernant la continuité pédagogique** : le plan conçu par l'Éducation nationale permettra aux élèves de bénéficier non seulement de ressources éducatives grâce à la télévision, la radio et Internet, mais aussi d'un lien pédagogique avec un enseignant pour les élèves des collèges et lycées.
- Concrètement, au-delà des **ressources et des cours mis en ligne** par les établissements, les académies et le CNED, des cours pourraient être diffusés à la **radio** (France Culture) et à la **télévision** (France 5). Au total, **ce sont 264 heures d'émissions télévisées et 288 heures d'émissions radiophoniques qui pourraient être assurées** à raison de 6 heures radiophoniques et 5h30 télévisées par jour, 4 jours par semaine.

N'EN FAIT-ON PAS UN PEU TROP ?

- **On n'en fait jamais trop pour la santé de nos enfants !** Vous savez, **ce sont plusieurs millions d'élèves qui vont faire leur rentrée scolaire le 2 septembre** et nous avons le devoir de les protéger face à un virus qui se propage facilement.
- C'est pourquoi le Gouvernement se prépare activement mais sereinement à toutes les éventualités qui pourront survenir dans les semaines et les mois à venir. **Il ne faut pas dramatiser, mais il ne faut pas non plus sous-estimer la propagation du virus.**

Verbatim

Luc CHATEL : « Nous devons éviter deux écueils, la banalisation qui serait le meilleur allié de la propagation du virus et la dramatisation qui aurait pour effet d'inquiéter inutilement les familles ».

Luc CHATEL